

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ

La présente autorisation de passage est à établir et à joindre au dossier d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, **après signature du propriétaire (demandeur) et de la personne physique ou morale autorisant le passage de la canalisation d'évacuation des eaux traitées sur son terrain**

CADRE I - A COMPLÉTER PAR LE PROPRIÉTAIRE (DEMANDEUR)

Je soussigné(e):

NOM et Prénom ou Dénomination :

Téléphone/Mail :

Adresse de correspondance :

Immeuble faisant l'objet des travaux (désigné ci-après "Immeuble concerné") :

 Adresse :

 Références cadastrales :

Demande, dans le cadre de la création/réhabilitation du système d'assainissement non collectif de l'immeuble concerné, l'autorisation de passage de la canalisation d'évacuation des eaux traitées sur la(les) parcelle(s) cadastrée(s) :

Fait à

Signature du propriétaire

Le

CADRE II - RESERVÉ A LA PERSONNE (PHYSIQUE OU MORALE) AUTORISANT LE PASSAGE

Je soussigné(e):

NOM et Prénom ou Dénomination :

Téléphone/Mail :

Demeurant :

Autorise le passage de la canalisation d'évacuation des eaux traitées de l'immeuble concerné, sur la (les) parcelle(s) m'appartenant et cadastrée(s) :

sur la commune de :

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Signature de la personne portant autorisation

Le

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié